

Pour cela il faut que sans la perturbation de notre propre industrie nous permettions aux produits manufacturés américains d'entrer ici.

Le cultivateur canadien y trouvera un double intérêt, d'abord il paiera moins cher pour ce dont il a besoin, et il vendra ses produits d'une manière beaucoup plus avantageuse.

La lutte est donc réellement entre le cultivateur qui a besoin du marché américain, et le manufacturier qui a peur de faire moins de bénéfices si l'industriel américain peut venir lui faire concurrence dans la vente des meubles, des instruments d'agriculture, des cotons, des étoffes, des voitures, etc.

Il me semble que dans le comté agricole de l'Islet, il n'y a pas d'hésitation possible à ce sujet.

L'ESPRIT DE PARTI.

Par malheur dans votre province on se divise de père en fils en rouge et bleu, sans se donner le trouble de songer à ses intérêts d'abord. Trop souvent l'on vote sans avoir réfléchi aux conséquences de son action. Aussi voyez dans quelle pénible situation nous sommes tombés. Un million de nos compatriotes ont traversé la frontière et se sont établis sur le sol américain. Et le dépeuplement se continue avec une alarmante persévérance.

Nous sommes taxés au-delà de nos moyens de payer, et des mauvaises récoltes advenant, les canadiens-français nous laissent par milliers et par milliers.

Cela ne nous ouvre pas les yeux, et nous restons des partisans affolés au lieu d'être des hommes de raison et de réflexion. Au lieu de chercher les remèdes à nos maux, nous nous querellons.

Les impôts nouveaux qui ont été créés augmenteront encore le courant de l'émigration.

Je proteste contre cette politique et je vous demande de vous joindre à moi pour l'adoption de moyens propres à rendre à la classe agricole la prospérité à laquelle elle a droit et qu'elle peut s'assurer, si elle le veut, si elle ne se laisse pas tromper par les avocats et les journaux à la dévotion des manufacturiers qui fournissent aux ministres et à leurs candidats l'argent nécessaire pour corrompre et débaucher les comtés.

LA QUESTION DES ECOLES

Mon attitude sur cette question importante sera ferme et sans compromis. Je veux que les catholiques et les canadiens-français du Manitoba aient leurs écoles séparées et françaises, selon les arrangements et les conventions de l'Acte de la Confédération et de celui de 1870. Ces deux actes garantissent